



NOTICE D'INFORMATIONS

Le bureau de l'Association « ARC EN CIEL gymnastique volontaire » souhaite apporter quelques informations complémentaires concernant la nouvelle saison sportive :

1) Depuis quelques années, nous avons mis en place des permanences pour les inscriptions. **Nous souhaitons vivement que vous procédiez à votre (ré)inscription lors de ces permanences, étant précisé que nous avons décidé de donner la priorité à nos adhérents lors de la première permanence de 16h à 17h30, ensuite ouvert à tous.**

2) Nous proposons aux nouveaux adhérents la possibilité de suivre 2 cours gratuits maximum pour leur permettre de s'inscrire à celui qui leur convient le mieux, **tout le mois de septembre.**

3) Sachez que votre chèque ne sera pas débité en septembre. Il sera transmis à la banque courant octobre.

4) Vous devez venir avec **votre tapis d'évolution**
Nous vous remercions de veiller à éteindre vos téléphones portables à votre arrivée au cours.

5) Pour la rentrée, un questionnaire de santé vous sera remis et si une seule rubrique comporte un « OUI » alors il vous faudra fournir un certificat médical daté de moins de 3 mois.

La licence FFSV comprend une assurance qui donne droit à certaines garanties. Vous avez la possibilité de choisir une garantie complémentaire vous permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée « La garantie « I.A. Sport + ». Elle n'est en aucun cas obligatoire mais l'Association est tenue de vous la proposer.

Les clubs SV étant reconnus d'utilité publique, **la licence est en partie déductible des impôts.** Le reçu fiscal est envoyé par mail par la FFSV en sept/oct en même temps que votre licence.

Merci d'avoir pris connaissance de ces informations.

Clause juridique concernant les renseignements pris lors des inscriptions :

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la Fédération Française de Sport Vitalité (FFSV) et aux structures déconcentrées de la Fédération (CODEP et COREG) pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié SV, ainsi qu'à la MAIF pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

Nous vous précisons que la fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence FFSV est effectuée par voie dématérialisée. Cette adresse e-mail permet également à la Fédération de vous informer sur ses actualités (newsletters, événements...), mais aussi de vous solliciter en vue d'améliorer ses pratiques sportives ou de recueillir votre avis (enquêtes de satisfaction...).

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : arcenciel.gv@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.